Une autre vie s'invente ici

Parcs naturels régionaux de France

Architecte conseil de l'État, quelle articulation dans la planification des Parcs naturels régionaux ?

© Marie Mazurier PNRML

© Marc Grzemski PNRA

© PNRCQ

Synthèse du webinaire du 30 janvier 2025

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Parcs naturels régionaux de France

ARCHITECTE CONSEIL DE L'ÉTAT, QUELLE ARTICULATION DANS LA PLANIFICATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ?

Mots clés : paysage, architecture, planification

LIENS UTILES

Accéder aux synthèses des webinaires :
https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire

S'inscrire à la newsletter de la Fédération des Parcs :
https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter

Chaîne YouTube #Inventer Demain :
https://www.youtube.com/watch?v=EtUAlk3xdZU&list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAyZWWdlP4Z

FONDS DOCUMENTAIRE

- Site des Architectes conseil de l'État : **ICI**
- Synthèse webinaire - Zéro artificialisation nette : Quelles spécificités des Parcs naturels régionaux dans la mise en œuvre du ZAN ? **ICI**
- Inventaire des pratiques en matière - Paysage, urbanisme et architecture au service du projet local dans les Parcs naturels régionaux **ICI**

CONTACT :

Nicolas Sanaa, aménagement du territoire – **nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr** – 06.99.94.42.42

I. PANORAMA DES ACTIONS DES PARCS EN MATIÈRE D'ARCHITECTURE

Par Philippe Moutet, énergie-climat- architecture, FPNRF

L'architecture fait partie des enjeux des Parcs et se mêle à d'autres thématiques. De manière concrète, les Parcs travaillent sur l'**évolution des bâtiments et de la rénovation, notamment du bâti ancien (avant 1945)**, en partenariat avec le Ministère de la Culture (Direction de l'architecture). En effet, le bâti ancien représente une part conséquente du logement dans les Parcs. Ces rénovations peuvent impliquer des changements d'usage mais aussi l'inscription du bâti ancien dans la réponse à des défis, qu'ils soient écologiques ou environnementaux et donc des innovations. Les Parcs adoptent ainsi une approche dynamique du patrimoine bâti sur plusieurs niveaux d'action et grâce à différents outils :

- **Connaître et inventorier**

Les Parcs, au travers de la préparation de leur Charte de parc, du diagnostic initial et de l'accompagnement des collectivités, connaissent le bâti et les enjeux qui lui sont associés sur son territoire. Ils sont ainsi impliqués dans les inventaires du patrimoine. La diversité des contextes territoriaux permet au réseau des Parcs de balayer une grande diversité de techniques de construction et de matériaux.

- **Identifier et transmettre les spécificités du bâti local**

Les Parcs jouent un rôle dans la sensibilisation, la structuration et la formalisation des typologies de bâti dans leur territoire et des modes d'intervention spécifiques en fonction de différents types de matériaux. Ils participent ainsi à la transmission des cultures constructives locales.

- **Mettre en résonance le bâti avec le territoire par la sensibilisation et les préconisations**

Les Parcs accompagnent une cohérence du territoire avec une mise en lien des questions d'architecture avec celles de paysages culturels notamment, son cadre de vie et ses modes de bâtir. Ces enjeux intègrent aujourd'hui les questions des transitions, énergétiques, climatiques et celles liées à la biodiversité. Les Parcs jouent un rôle de conseil et de préconisations autour de choix architecturaux cohérents avec le territoire. Ces actions concernent tous les publics, architectes, porteurs de projets, collectivités ou particuliers. Elles se concrétisent par des documents de vulgarisation, de sensibilisation mais aussi de prescriptions techniques (Pnr Brenne, plateforme de rénovation ; Pnr Vexin français convention ANAH pour France rénov').

- **Intégrer les matériaux et les filières locales associées dans les processus d'intervention sur le bâti**

L'enjeu est ici d'identifier les filières locales biosourcées, de les structurer et de faire le lien entre ces filières et les porteurs de projets qui vont mettre en œuvre les matériaux. Sur des matériaux biosourcés, il va y avoir une réflexion sur la transmission ou l'acquisition d'un savoir-faire de mise en œuvre de ces matériaux auprès des personnels des différentes entreprises qui vont être amenés à intervenir. La marque Valeur Parc naturel régional peut être un outil pour mettre en valeur des groupes d'artisans respectant un certain cahier des charges (Pnr du Perche). Les bâtiments démonstrateurs sont un autre outil de mise en avant des filières locales existantes (Pnr Caps et marais d'Opale).

- **Faire émerger de nouvelles filières**

Un travail sur l'accompagnement de l'émergence de filières est de plus mené en partenariat avec les architectes (Pnr du Gâtinais français avec la filière chanvre). La recherche et développement joue alors un rôle important pour travailler sur la mise en valeur des ressources locales et transformer les filières de construction et de rénovation en y amenant des matériaux biosourcés (Pnr Luberon avec la valorisation de la paille de riz).

=> La Fédération vient de signer en fin d'année 2024, une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (ANaH) pour travailler sur l'amélioration de l'intégration du bâti ancien et des matériaux biosourcés dans le conseil France Rénov'. La Fédération joue aussi un rôle au niveau de la Commission nationale des Écoquartiers pour défendre le rôle de la qualité architecturale qui ne doit pas être oubliée au détriment de l'efficience énergétique ou climatique

II. HISTOIRE DE TERRITOIRE : DÉSERTS ARCHITECTURAUX ET DÉVELOPPEMENT DE L'ARCHITECTURE

Par Marc Verdier Maître de conférences à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy

L'actualité de l'architecture comprend le Plan culture et ruralités, présenté par le ministère l'été dernier, qui vise à renforcer la place de la culture au cœur des territoires ruraux. L'une de ses mesures consiste à "lutter contre les déserts architecturaux en incitant et en préparant les jeunes architectes à l'installation en milieu rural".

Le développement de l'architecture s'appuie sur des questions de matière et de matériaux, de savoir-faire, de filière architecturale. Plus que le manque de projets ou de créativité, c'est le manque de visibilité d'une production diffuse et souvent modeste qui tend à créer une impression de déserts architecturaux. L'observatoire mis en place par le réseau des CAUE montre en effet qu'il existe une multitude d'échelles et de types d'architectures dans les territoires ruraux, mais à bas bruit. Pourtant, la question architecturale dans les milieux ruraux rentre en résonance avec des enjeux que les Parcs traitent depuis un demi-siècle et qui sont une actualité puissante du monde de l'architecture aujourd'hui (gestion de l'eau, matériaux bio et géo-sourcés, lien avec la biodiversité, habiter les centres bourgs, etc.).

- **Les maisons de Parcs**, lieux emblématiques, sont aussi des lieux de démonstrateurs qui accueillent les équipes des parcs. On y observe la recherche interdisciplinaire et transversale du lien au territoire et aux ressources du territoire. Par exemple, les sièges du Parc des Pyrénées-Catalanes et du Parc du Haut Jura sont des morceaux d'architecture contemporaine remarquables en résonance avec leurs patrimoines, leurs matériaux et leurs savoirs-faire locaux.
- **L'expérimentation et la recherche par le faire** dans les Parcs produisent différents outils mis à disposition des acteurs pour habiter demain.

Quelques exemples qui démontrent que les territoires de Parcs activent le levier « architecture » pour contribuer aux valeurs d'excellence territoriale qui est l'ADN de leurs missions :

Les friches industrielles dans le Parc des Ballons des Vosges
Les friches industrielles issues de l'industrie textile sont un enjeu majeur dans les vallées vosgiennes. Le Parc s'empare du sujet pour mener une expérimentation et produire une architecture contemporaine de haute qualité sur un site de friche en milieu rural. Pour cela, il accompagne les élus, les organisations de programmation, le travail avec les habitants, etc. (réappropriation de l'ancienne filature de Ronchamp)

Pour de nouvelles ruralités, résidence d'architecture et de paysage
Dans la région Grand-Est, un travail inter-Parcs entre six Pnr, soutenu financièrement par la Région, est mené avec des résidences d'architecture et de paysage. Ces résidences permettent de travailler avec les habitants et les acteurs du territoire sur un temps long. Elles intègrent la question du vivant, des mobilités, de l'engagement politique, etc. Elles affirment de plus le marqueur "Parc" c'est-à-dire une économie des ressources et des savoir-faire locaux, une manière particulière de faire avec le déjà là qui constitue la force de l'architecture en territoires ruraux.

L'installation des agences d'architecture en milieu rural et architecture sobre
Aujourd'hui, des agences performantes sont installées en métropole, mais parfois, 90 % de leur activité se fait en milieu rural, avec un savoir-faire en termes de recherche des acteurs et matériaux locaux qui pourront servir au projet et de conception du projet à partir de ces ressources (Studio Lada, basé à Nancy, ex de l'office du tourisme de Planfaing).
Il est nécessaire aujourd'hui de valoriser cette relation de complémentarité, de complicité entre des architectes qui sont installés en milieu urbain, mais qui développent un savoir-faire par rapport à une attitude spécifique du monde rural. La dynamique de projet à bas bruit, ne relèverait-elle pas d'une attitude extrêmement moderne et contemporaine ? L'architecture modeste, économe, dans une réflexion sur le recyclage majoritaire, présente en milieu rural ne serait-elle pas à mieux valoriser ? Ce type de projet, de par l'importance qu'il revêt dans le territoire et sa qualité n'en est que plus ambitieux. La ruralité aurait ainsi une longueur d'avance sur la question de l'architecture mise au service du projet local. L'architecture a un rôle encore plus puissant dans le monde rural qu'ailleurs, parce qu'elle produit des éléments qui vont marquer profondément l'histoire du village à sa petite échelle.

=> Il faut donc rappeler, dans le cadre de la politique culture et ruralité, qu'il se passe plein de choses dans la ruralité, à bas bruit. Il faut lutter pour que cette question de l'architecture soit au cœur de la vie, du quotidien de ces territoires ruraux.

III. ACTUALITÉ JURIDIQUE DANS LES PARCS

Réflexion sur la chasse au sein des Parcs naturels régionaux

Par Maître Florian Ferjoux de Gossement avocat

La chasse présente de nombreux enjeux dans les Pnr par rapport aux autres activités existantes comme la gestion de la biodiversité et des habitats ainsi que les pratiques de pleine nature. Elle est très présente en milieu rural. Cependant, les Parcs n'ont pas de compétence pour réglementer, interdire ou gérer l'activité de chasse sur leur territoire. En revanche, ils peuvent être consultés sur la manière dont la chasse est pratiquée sur leur territoire, en particulier dans l'élaboration du **Schéma départemental de gestion cynégétique**, applicable à tout chasseur (Article L. 425-1 et R.333-15 du Code de l'environnement). La chasse influence le paysage des territoires (restauration des habitats naturels de faune sauvage, équilibre entre milieux agricoles, forestiers et chasse, espèces chassées et manière de les chasser).

Les parcs ont d'autres missions liées à la chasse lorsqu'ils comprennent des classements spécifiques :

- Réserve naturelle nationale des Hauts Plateaux du Vercors : le Parc est chargé de la gestion de la RNN qui comporte un plan de gestion qui régule les activités humaines dont la chasse.
- Réserve nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges : gestion collective entre le Parc, l'ONF et l'OFB.
- Partenariats (conventionnements ou financements) entre les Parcs et les fédérations départementales de chasse concernant la gestion équilibrée de l'activité de chasse ou la gestion d'habitats. Les chasseurs peuvent ainsi être des relais pour des indices de biotope par exemple et les produits de la chasse valorisés sur le territoire de Parcs.

Régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale

Par Jean-Philippe Strebler, juriste - urbaniste qualifié (opqu) maître de conférences associé à l'université de Strasbourg

Le développement des logements de courte durée (type AirBnB), pose des questions vis-à -vis de la disponibilité de logements permanents pour habiter les territoires. La Loi n°2024-1039 du 19 novembre 2024 vise ainsi à renforcer les outils de régulation des meublés touristiques à l'échelle locale. Un certain nombre d'élus locaux pointent, en plus des locations de courte durée, les résidences secondaires qui font l'objet de logements touristiques et posent problème sur certaines communes (jusqu'à 40% dans certaines communes littorales et 20% dans certaines communes de montagne).

Servitude de résidence principale (art. L. 151-14-1 du Code de l'urbanisme)
Dans les zones urbaines ou à urbaniser certains secteurs peuvent être délimités, dans lesquels toutes les nouvelles constructions devront être à usage de résidence principale (habité au moins 8 mois par an). Cette servitude à inscrire dans le PLU est réservée aux communes comprenant plus de 20% de logements secondaires ou lorsque la taxe annuelle sur les logements vacants est applicable. Environ 10 000 communes sont concernées. Sur ces secteurs, tous les documents concernant les habitations (promesses et contrats de vente, contrats de locations, etc.) doivent mentionner cette servitude. Il n'est donc pas possible d'en faire des meublés touristiques.

En cas d'infraction, le propriétaire sera dans l'obligation de se mettre en conformité. Celle-ci pourra être accompagnée d'une astreinte allant jusqu'à 1000 euros par jour de retard (montant maximum de 100 000 euros, soit 4X plus qu'un montant classique pour une infraction au Code de l'urbanisme). La constatation de d'une infraction semble cependant compliquée (voir impossible) car elle nécessiterait une surveillance permanente des logements.

IV. LA QUESTION DE L'ARCHITECTURE, POLITIQUES PUBLIQUES, LABELS ET PLANS MIS EN OEUVRE

Par Magali Pinon-Leconte, sous-directrice de l'architecture et de la qualité de la construction et du cadre de vie au Ministère de la Culture.

La stratégie nationale pour l'architecture (présentée par la Ministre le 4 février 2025)
Le second volet de la Stratégie nationale pour l'architecture fait suite à un premier volet lancé en 2015.
Le premier volet avait pour objectif d'identifier le secteur de l'architecture comme un secteur économique portant des valeurs sociales, écologiques et culturelles, en plus d'être une discipline et une pratique technique. Plusieurs outils ont alors été créés comme les Journées nationales pour l'architecture et l'Observatoire de l'économie de l'architecture. Le second volet concerne la mise en œuvre du premier volet et son actualisation autour des questions de transitions et de limites planétaires. Cette stratégie :

- Se veut interministérielle afin que la question architecturale soit prise en compte par les différents ministères.
- Intègre la prise en compte des limites planétaires au cœur de son action, au niveau de leur impact sur la pratique et ses valeurs ainsi que sur l'enseignement dans les écoles d'architecture (contenus pédagogiques).
- s'appuie sur les territoires et la démocratisation de l'architecture, en rappelant que l'architecture est une discipline située dans un contexte.

Plan culture et ruralité
Ce plan fait suite à une concertation nationale lancée en 2024 : "le printemps de la ruralité" et vise le renforcement de la vie culturelle sur les territoires ruraux en quatre axes :

- Valorisation des initiatives locales
- Maillage culturel de proximité
- Faciliter la mobilité des artistes sur le territoire
- Développer une ingénierie adaptée aux territoires avec en particulier :
  > le déploiement d'une ingénierie spécialisée dans l'architecture et le patrimoine pour les communes rurales. Dans ce cadre, le ministère propose de doubler les vacations Architectes Conseils de l'Etat.
  > la lutte contre les déserts architecturaux en facilitant l'installation des jeunes architectes en milieu rural ainsi que le recours aux stagiaires et apprentis en architecture pour les entreprises en milieu rural.

Label ville et pays d'art et d'histoire
Démarche de connaissance de conservation et de médiation en soutien à la qualité du cadre de vie, architecturale et paysagère pour la mise en œuvre de projets culturels de territoire. Au travers de ce label, le Ministère de la culture cherche à renforcer le lien avec les ressources patrimoniales (architecturales et naturelles) et valoriser les richesses territoriales en termes de savoir-faire et d'utilisation de matériaux bio et géo-sourcés par exemple. Des partenariats peuvent ainsi être développés avec les Parcs ainsi que les Architectes et les Paysagistes Conseils de l'Etat.

Observatoire de l'économie et de l'architecture
Cet observatoire a été créé dans le cadre du premier volet de la stratégie nationale pour l'architecture pour mieux connaître et développer la filière économique de l'architecture. A la demande de la Mutuelle des Architectes Français (MAF), un groupe de travail a été lancé sur les matériaux bio et géo sourcés pour comprendre en quoi ces nouveaux matériaux ont des impacts sur l'acte de bâtir et en quoi l'architecte peut jouer un rôle dans le renforcement de l'utilisation de ces matériaux et la création de filières locales.

Programme Culture et Aménagement
Ce programme est interministériel entre le Ministère de la Culture et le Ministère de la Transition écologique avec l'appui du groupement d'intérêt public Europe des Projets Architecturaux et Urbains (EPAU). Il fait l'hypothèse que la transition écologique est essentiellement une transition culturelle et qu'il faut travailler sur l'intégration des pratiques artistiques et culturelles comme composante du projet urbain, en réfléchissant à de nouveaux modes de production des espaces, en prenant en compte une dimension culturelle (art, savoir-faire, usages, représentations, valeurs) pour améliorer le cadre de vie.

Dans un contexte marqué par l'économie des ressources et les enjeux de résilience, la réhabilitation prend une place croissante voire majoritaire dans l'aménagement et les réflexions des professionnels de la construction, pour que les interventions se concentrent sur l'existant. La stratégie nationale pour l'architecture réaffirme que l'architecture est porteuse de solutions face aux défis environnementaux et sociaux et que la réhabilitation est un acte de création

architecturale à part entière. Les transformations pouvant être très lourdes, complexes, techniques et impactantes sur le cadre de vie des usagers et des habitants, elles nécessitent le recours aux compétences des architectes.

V. L'APPORT DES ARCHITECTES CONSEILS DE L'ÉTAT DANS LES POLITIQUES DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Par Aline Hannouz, Présidente de l'association des Architectes Conseils de l'Etat, Niclas Dünnebacke et Lionel Orsi, Architectes Conseils de l'État.

Présentation des Architectes conseil de l'État et de leurs missions

Les Architectes Conseil de l'État (ACE) sont environ 150 en France (dans les départements, les Directions régionales des affaires culturelles DRAC, les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement DREAL ou auprès des services de l'État). Ce sont des architectes praticiens qui exercent en tant que maîtrise d'œuvre, orientés principalement vers des projets publics. Ils sont recrutés sur concours et mobilisés à raison de deux jours par mois pour cette mission, sur une durée de 5 à 8 ans afin de développer une connaissance du territoire. Le conseil s'effectue en dehors de leur secteur d'activité principal afin de garder l'indépendance nécessaire à leur activité de conseil. Il porte sur l'architecture mais aussi l'urbanisme, auprès des services de l'État et des élus, afin de mettre en avant des enjeux globaux car l'architecture est toujours mise en relation avec son contexte. Les missions d'ACE sont ancrées dans les territoires avec une grande place laissée au terrain. Ils sont sollicités pour :

- Faire du projet en synthétisant les données du territoire et en les formalisant
- Dialoguer et fédérer les acteurs du territoire pour rassembler les compétences nécessaire au projet et optimiser les moyens financiers
- Faciliter l'acceptation citoyenne grâce aux outils du projet et à la formalisation

Tous les ans, les ACE se réunissent en séminaire sur une thématique choisie (une fois en France, une fois en Europe). Le but est de travailler ensemble autour de cette thématique et de produire un écrit. Les ACE sont souvent en lien avec les Paysagistes Conseil de l'État (PCE), en particulier lorsqu'ils travaillent avec les Parcs.

Les liens à trouver entre les Architectes Conseil de l'État et les Parcs naturels régionaux

Les ACE peuvent être un appui pour :

- dialoguer autour des projets en donnant des avis argumentés sur les projections pour les soutenir ou chercher collectivement des solutions alternatives lorsqu'ils sont peu adaptés.
- mettre en place une méthodologie de projet dans les toutes petites communes et en particulier leur apporter les moyens de dialoguer sur les projets en amont de leur mise en œuvre et des demandes de permis.
- reformuler les questions et les enjeux avec les acteurs
- être des relais des expérimentations menées par les Parcs (matériaux, techniques de construction, etc.)
- soutenir les filières locales grâce aux prescriptions architecturales
- porter des exigence de qualité architecturale sur le territoire
- développer des prescriptions et des critères objectivables en lien avec les PCE sur des sujets particuliers comme le développement des projets photovoltaïque ou les alignements d'arbres.

Les missions des ACE peuvent concerner des sujets qui ne relèvent pas directement de l'architecture, pour lesquels ils sont en relation étroite avec les Parcs (intégration des champs photovoltaïques par exemple). La collaboration avec les Paysagistes conseil de l'État est donc essentielle à mener afin de traiter les questions architecturales de manière contextualisée, en lien avec le paysage.

Aujourd'hui les Parcs ne peuvent pas solliciter les ACE en direct, il doit passer par les DREAL, DDT, DRAC, etc. Cependant, **il serait intéressant de mettre en place un conventionnement pour qu'un certain nombre de vacations ACE puissent être dédiées aux Parcs**. En effet, au vue de l'évolution actuelle des politiques publiques liées aux transitions et en lien avec les ruralités, les Parcs sont une échelle intéressante pour renforcer la présence des architectes au regard de certains secteurs économiques et de les mettre en lien avec les autres acteurs des territoires. Ils relèvent de plus de périmètres cohérents avec les paysages et les espaces naturels, mais développent aussi une culture commune différente que celle posée au niveau administratif. Mais quelle est la reconnaissance des Parcs vis à vis des programmes architecturaux portés par les services de l'État ?

Directeur de publication :
Eric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Conception et Animation :
Nicolas Sanaa, Aménagement du Territoire FPNRF

Synthèse :
Estelle Carlier, paysagiste-conceptrice.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
27 rue des Petits Hôtels – 75010 Paris
Tél 01 44 90 86 20 – Fax 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,
www.parcs-naturels-regionaux.fr

Rejoignez - nous
sur les réseaux sociaux

fb.com/federationPNR

@FederationPNR

Parcs naturels régionaux de France

©SIRET : 184 849 005 00037